

**N° 104/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 13 juillet 2022

**Objet de la délibération :**

Créations et suppression de postes

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	86

Résultat du vote	
- Pour :	86
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le sept juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Jean-Marie DONEY à Philippe MARECHAL, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Bernard HUOT-MARCHAND à Maxime GROSHENRY, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Romuald MAUGAIN à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Laurence BREUILLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Gérard MOUGIN par Pierre PROST
- Excusé(e)** Henri BARBET, Alexandre COULET, Olivier DARD, Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Serge MONNET, Pierre-André VOUILLOT
- Absent(e)s** Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le recrutement de cinq agents saisonniers à Nautiloue,  
Vu le recrutement de deux agents de suivi de collecte des ordures ménagères,  
Vu la fin du CDD pour la mission Ukraine,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Créer les postes suivants et à signer les contrats et autres documents y afférents

Postes	Grade	Temps de travail	Statut
5 Saisonniers Nautiloue	Adjoints administratifs	100 %	Non titulaire
2 Saisonniers OM	Adjoints techniques	25 heures	Non titulaire

- Supprimer le poste suivant en raison de la fin de la mission Ukraine

Postes	Grade	Temps de travail	Statut
Un poste de chargé de mission Ukraine	Rédacteur territorial	50 %	Non titulaire

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2022

Pour Extrait certifié  
Jean-Claude GRENIER  
Président